



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-64

Objet : Délibération portant délégation d'attribution à Monsieur le Président pour conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens, comportant une subvention numéraire et une mise à disposition de locaux et de matériels, portant sur un projet d'équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) à Sallebœuf

Conseillers en exercice	29		
Conseillers présents	23	Pour	25
Quorum	15	Contre	
Conseillers représentés	4	L'an 2021, le 17 novembre à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de Bonnetan, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	25		
Date de convocation	09/XI/2021		
Date d'affichage	09/XI/2021		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Alain BARGUE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Patrick BONNIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire		Nathalie MAVIEL
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	Abs	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

22 NOV. 2021

N° 2021-64

Objet : Délibération portant délégation d'attribution à Monsieur le Président pour conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens, comportant une subvention numéraire et une mise à disposition de locaux et de matériels, portant sur un projet d'équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) à Sallebœuf

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 27 octobre 2021

Rapport de synthèse

La politique « *Petite Enfance et Jeunesse* » définie par la Communauté de communes Les Coteaux Bordelais tant par le biais de son Projet Educatif Territorial (PEDT), que par le contrat cadre établi avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF), tend notamment :

- A mettre en place une dynamique de territoire privilégiant avant tout un esprit de partenariat afin d'apporter une réponse de proximité aux besoins de la population et plus particulièrement, dans le cas présent, l'accueil des 0-4 ans ;

-A la mise en œuvre de mesures incitatives à la participation des parents et du milieu associatif, au fonctionnement et à l'animation des structures.

Dans le cadre de cette politique, la Communauté de communes Les Coteaux Bordelais a décidé de réaliser un bâtiment, sis 2 allée Capdevielle à SALLEBOEUF (33370), et d'acquérir du matériel, permettant notamment d'y recevoir un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). Cet ouvrage a été réceptionné le 27 février 2020 (levée progressive des réserves) et est occupé depuis lors.

Du fait de la décision de non-renouvellement de la convention conclue avec l'occupant actuel de ces locaux, et qui s'achève le 31 décembre 2021, ces locaux devront être libres dès le 1^{er} janvier 2022.

Il s'avère que, ayant appris l'existence de cette décision de non-renouvellement, plusieurs personnes et associations ont spontanément contacté les services de la Communauté de communes afin de proposer un projet concernant un équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) qui serait situé dans ce même immeuble, à savoir :

- La Franchise BABY TREES porté par un administré de la commune de Sallebœuf, M. NGATCHA.
- L'association ADEP, Présidente Mme MEJEAN
- L'association Petit Prince, Présidente Mme MESPOULEDE

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un service communautaire, un tel équipement est bénéfique pour le territoire puisqu'il permet à des parents demeurant ou travaillant sur le territoire d'y confier la garde de leurs jeunes enfants.

Monsieur le Président ayant à l'esprit cette contrainte pour les parents, a répondu à ces trois sollicitations par une lettre envoyée le 26 octobre 2021 à chacune de ces trois personnes et associations, à laquelle fut joint le Projet Educatif Territorial (PEDT) communautaire, le Contrat cadre conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Communauté de communes,

une description de l'immeuble, la formule de calcul de la subvention communautaire habituellement délivrée aux EAJE, et un formulaire à remplir ainsi que sa notice permettant à chacun de proposer son projet, et leur indiquant un délai d'envoi du formulaire dûment complété. L'échéance fut fixée le 2 novembre à minuit.

A ce jour, deux projets ont été reçus, de la part de l'association Petit Prince et l'association ADEP.

La Commission Petite Enfance est amenée à donner son avis sur les projets proposés, afin que la Communauté de communes décide de conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens. La Commission Petite Enfance réunie le 8 novembre a émis un avis tendant à considérer de manière favorable le dossier présenté par l'ADEP.

Les contraintes de temps qui s'imposent pour tenter d'éviter au mieux que des parents n'aient à rechercher une solution en urgence pour confier la garde de leurs jeunes enfants d'ici début janvier prochain, conduisent à proposer qu'il soit délégué une attribution à Monsieur le Président, comme le permet l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, afin de donner plus de souplesse dans les échanges entre la Communauté de communes et l'association Petit Prince et l'association ADEP.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer l'attribution à Monsieur le Président pour conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens, comportant une subvention numéraire et une mise à disposition de locaux et de matériels, portant sur un projet d'équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) à Sallebœuf, dans les limites suivantes, à savoir : une durée de un an, un coût de subvention numéraire annuel fixé à l'aide de la méthode en vigueur, qui sera réévalué chaque année par les commissions compétentes et alors voté en conseil communautaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, dont notamment son article L.5211-10,

Vue la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 9-1,

Vu le contrat conclu le 9 novembre 2018 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Communauté de communes Les Coteaux Bordelais pour la période 2018-2021,

Considérant les projets proposés par l'association Petit Prince et l'association ADEP,

Considérant qu'il y a lieu de déléguer l'attribution à Monsieur le Président pour conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens, comportant une subvention numéraire et une mise à disposition de locaux et de matériels, portant sur un projet d'équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) à Sallebœuf, dans la limite d'une durée d'un an, un coût de subvention numéraire annuel fixé à l'aide de la méthode en vigueur, qui sera réévalué chaque année par les commissions compétentes et alors voté en conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions : Emmanuel KERSAUDY et Loïc VIDAL) :

Article 1^{er} : de déléguer l'attribution à Monsieur le Président pour conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens, comportant une subvention numéraire et une mise à disposition de locaux et de matériels, portant sur un projet d'équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) à Sallebœuf, dans la limite d'une durée d'un an, un coût de subvention numéraire annuel fixé à l'aide de la méthode en vigueur, qui sera réévalué chaque année par les commissions compétentes et alors voté en conseil communautaire.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, à prendre toutes mesure utile permettant la mise en œuvre de l'article 1^{er} de la présente délibération,

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

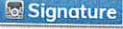
Fait à Tresses, le 18 novembre 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant délégation d'attribution à Monsieur le Président pour conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens, comportant une subvention numéraire et une mise à disposition de locaux et de matériels, portant sur un projet d'équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) à Sallebœuf

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	18/11/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	18/11/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	19/11/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président